



# AVIS PUBLIC

## RÈGLEMENT MUNICIPAL

**Avis public** est par la présente donné aux personnes intéressées de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges :

- Que le conseil municipal, à une séance tenue le 21 juin 2021, a adopté la première résolution suivante :
  - Demande de projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) au 2190 avenue Royale;
- Dans le contexte de la déclaration d'état d'urgence sanitaire décrétée par le gouvernement du Québec (crise de la COVID-19), la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges doit remplacer l'assemblée publique normalement prévue par la Loi par une consultation écrite de 15 jours, telle que le permet l'arrêté de la ministre de la Santé et des services sociaux du 7 mai 2020 (no. 2020-033);
- Que la consultation écrite aura lieu le 1 juillet 2021 pour se terminer le 16 juillet à 16h30. L'objet de cette assemblée est de consulter la population sur cette demande de PPCMOI;
- Que la demande de PPCMOI au 2190 avenue Royale contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Saint-Ferréol-les-Neiges,  
le 23 juin 2021

Avis numéro : 2020-47

Martin Leith  
Secrétaire-trésorier

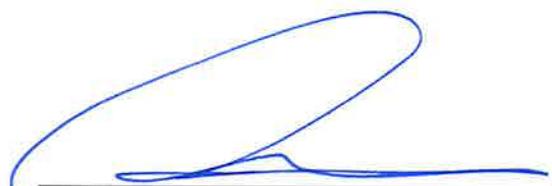
## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Martin Leith, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil :

1. Hôtel de ville
2. Caisse Desjardins de la Côte-de-Beaupré
3. Église
4. Marché du village Dany Drouin
5. Marché Mont-Ste-Anne
6. Garage Daniel Morency

le 23 juin 2021, entre 8 heures et 16 heures 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat,  
le 23 juin 2021.



Martin Leith  
Secrétaire-trésorier